

## **ACTION POUR LA PAIX, L'EDUCATION ET LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS « APEDH » ASBL**

### **NOTE TECHNIQUE SUR L'APEDH**

#### **A. RAISON D'ETRE**

L'Action pour la Paix, l'Education et la Défense des Droits Humain en sigle APEDH, est une organisation de droit Congolais créée officiellement en 2015, sous l'initiative des femmes de la ville de Goma pour réparer certains constats négatifs observés dans la province du Nord-Kivu en particulier et la République Démocratique du Congo en générale, notamment, la non implication des femmes dans la gouvernance locale et la recherche de la paix (résolution et transformation des conflits, la destruction du tissu socio-économique de la femme, l'incapacité des femmes à défendre leurs droits, la dépendance économique des femmes, la non dénonciation des violations des droits humains commis envers les femmes et la déscolarisation et l'enrôlement forcé des enfants dans les groupes armés.

La création de l'APEDH se conforme aux dispositions de la loi N° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant lois générales applicables aux Associations sans but lucratif et aux Etablissements d'utilité publique en République Démocratique du Congo.

#### **B. STATUT LEGAL**

- *Arrêté provincial n°01/104/CAB/GP-NK/2017 du 05 juin 2017 portant sur autorisation provisoire de fonctionnement ; livré par le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu.*
- *Le certificat d'Enregistrement N° JUST.112/208/N-KV/2017 de la division Provinciale de la justice du Nord-Kivu.*
- *L'autorisation de Fonctionnement ou acte de Reconnaissance livré par l'Autorité Politico-Administrative de l'entité où se trouve érigé le bureau de l'Organisation ;*
- *Attestation d'enregistrement à N°08/DVAS/N-K/AS/131/2017 Acte Notarié, Notarié par le Notaire de la ville de Goma sous le Numéro : 206 en date du 15/06/2015 ;*
- *Nous sommes également Membre de la Société Civile Force vive, Enregistré sous le Numéro de Réf : 88/CPSC-FVNK/BC/04/2017 ;*
- *Le Certificat d'Enregistrement N°004/DIV-PR/GEFAE-NK/2020 portant l'autorisation de fonctionnement à l'association sans but lucratif en qualité d'une structure de promotion Sociale de la femme et la protection des droits de l'enfant et de la stabilité familiale en République Démocratique du Congo, délivré par la division provinciale du Genre, Famille et Enfant, conformément aux dispositions du décret n°03/27 du 16 septembre 2003 portant Création du Ministère chargé du Genre, de la Famille et de l'Enfant et fixant les attributions dudit Ministère.*

##### **a. Siège Social :**

---

*Arrêté provincial n°01/104/CAB/GP-NK/2017 du 05 juin 2017 portant sur autorisation provisoire de fonctionnement ; livré par le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu. Le certificat d'Enregistrement N° JUST.112/208/N-KV/2017 de la division Provinciale de la justice du Nord-Kivu.*

Adresse géographique actuelle : N°058 ; Av de la Paix, Quartier Himbi, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu. Téléphone : +243971926713 ;814 852 765 ; E-mails : [apedhrdc2009@gmail.com](mailto:apedhrdc2009@gmail.com) et [info@apedh-assoc.org](mailto:info@apedh-assoc.org) Site web : [www.apedh-assoc.org](http://www.apedh-assoc.org) ; Adresse Skype : APEDH ; Twitter : APEDH ; Facebook : APEDH/ONGDH-Asbl

Le siège social de l'APEDH est établi à Goma, Province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo.

#### **b. Rayon d'Action :**

Le rayon d'action de l'APEDH s'étend sur toute l'étendue de la Province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo.

#### **c. Mission**

L'Action pour la Paix, l'Education et la Défense des Droits Humains « APEDH » se fixe le mandat de promouvoir les femmes et les enfants vulnérables affectés par les conflits armés.

#### **d. Vision**

La vision de l'Action pour la Paix, l'Education et la Défense des Droits Humains « APEDH » est de vivre une province du Nord-Kivu où les droits des femmes et des enfants sont respectés.

#### **e. Objectifs**

Pour atteindre sa mission, l'APEDH se fixe les objectifs suivants :

- ❖ Protéger et défendre les droits des femmes et des enfants affectés par les conflits armés ;
- ❖ Renforcer la participation de la femme dans l'instance de prise décision et le processus de recherche de la paix ;
- ❖ Soutenir les activités d'Autonomisation socioéconomique de la femme par la mise en place des formations professionnelles et des activités génératrices des revenus ;
- ❖ lutter contre toute forme de violation des droits humains commis à l'égard de la femme ;
- ❖ Créer un environnement propice au développement harmonieux des enfants.

#### **f. Domaines d'intervention**

L'APEDH mène ses actions dans les 3 domaines suivants :

- ❖ Genre et autonomisation de la femme ;
- ❖ Protection et éducation de l'enfant ;
- ❖ Paix et bonne gouvernance ;

#### **g. Valeurs**

L'APEDH défend les valeurs suivantes :

- ❖ La dignité humaine ;
- ❖ L'équité ;
- ❖ La confidentialité ;
- ❖ Le respect des droits humains ;
- ❖ La disponibilité ;
- ❖ Confidentialité.

---

*Arrêté provincial n°01/104/CAB/GP-NK/2017 du 05 juin 2017 portant sur autorisation provisoire de fonctionnement ; livré par le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu. Le certificat d'Enregistrement N° JUST.112/208/N-KV/2017 de la division Provinciale de la justice du Nord-Kivu.*

## C. APEDH ET LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En tant que partenaire des services et institutions publics décentralisés, l'APEDH cible dans la réalisation de ses actions prioritaires, à contribuer aux efforts du gouvernement Congolais à la réalisation des objectifs de développement durable.



Les actions de l'APEDH sont orientées, avec un accent insistant, vers l'accès à une éducation et une formation professionnelle des jeunes qui correspondent à leurs besoins en lien avec leur environnement de vie.

L'amélioration des conditions d'apprentissage et l'accès au système éducatif de base pour les jeunes filles, les jeunes filles mères, les enfants vulnérables affectés par les conflits armés et marginalisés sont au centre de des actions quotidiennes, pour que l'éducation leur bénéficie à bâtir leur avenir sur un fondement durable et sûr.



L'APEDH contribue à l'avènement d'un monde égalitaire où les femmes et filles jouissent de droits et chances égaux où le quotidien de la femme est épargné de toutes formes de violences, de traite et d'exploitation sexuelle ayant pour fondement le genre et les pratiques portant préjudices (mariage précoce ou forcée, mutilation...) appartiennent au passé. L'APEDH milite pour l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation

## D. ACTIVITES MAJEURES DANS CHAQUE DOMAINE/PROGRAMME

### 1. GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME

Ce programme exécute des activités visant la promotion des droits des femmes, égalité de genre et leadership féminin et le renforcement du pouvoir économique de la femme :

#### ➤ Les activités spécifiques coordonnées par ce programme incluent :

- La prise en charge holistique des survivantes de violences sexuelles et basées sur le genre (prise en charge psychosociale, médicale, juridique et judiciaire et la réinsertion socioéconomique des VVS).
- La vulgarisation des instruments juridiques (nationaux et internationaux) de soutien aux droits des femmes (la Résolution 1325, la loi sur la parité, la loi sur les VSBG, le code de la famille et la déclaration universelle des droits de l'Homme...).
- Formation des femmes sur la gestion des AGR, l'épargne et le crédit.
- Formation des femmes dans différents métiers (coupe et couture, savonnerie...).
- Accompagner les groupes de solidarités des femmes (AVEC, MUSO, GAF...).

---

*Arrêté provincial n°01/104/CAB/GP-NK/2017 du 05 juin 2017 portant sur autorisation provisoire de fonctionnement ; livré par le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu. Le certificat d'Enregistrement N° JUST.112/208/N-KV/2017 de la division Provinciale de la justice du Nord-Kivu.*

Adresse géographique actuelle : N°058 ; Av de la Paix, Quartier Himbi, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu. Téléphone : +243971926713 ;814 852 765 ; E-mails : [apedhrdc2009@gmail.com](mailto:apedhrdc2009@gmail.com) et [info@apedh-assoc.org](mailto:info@apedh-assoc.org) Site web : [www.apedh-assoc.org](http://www.apedh-assoc.org) ; Adresse Skype : APEDH ; Twitter : APEDH ; Facebook : APEDH/ONGDH-Asbl

- Organiser l'alphabétisation fonctionnelle des femmes.
- Faire le monitoring de violation des droits humains.

## 2. PAIX ET BONNE GOUVERNANCE

Ce programme est conçu pour réaliser les activités qui visent la promotion des valeurs, la culture de la paix, la cohésion sociale, la promotion des valeurs démocratiques et la participation de la femme aux instances de prise des décisions et le processus de recherche de la paix.

### ➤ Les activités spécifiques incluent :

- Faire de plaidoyer en faveur de la femme ;
- Créer et accompagner le club de paix et amis de genre ;
- Formation des femmes sur la participation citoyenne et la gestion de la chose publique ;
- Accompagnement des femmes dans le processus électoral.

## 3. PROTECTION ET EDUCATION DE L'ENFANT

Ce programme réalise des activités visant le renforcement des capacités communautaires sur la protection des enfants et l'accès à l'éducation

### ➤ Les activités spécifiques incluent :

- La création des réseaux communautaires de protection des enfants (RECOPE) et les Espaces amis des enfants (EAE).
- Sensibilisations communautaire pour lutter contre le travail des enfants dans les activités économiques et l'utilisation des enfants dans les activités minières et dans les groupes et forces armés ;
- Faire le monitoring de 6 violations (MRM) ;
- Le parrainage scolaire des enfants vulnérables ;

### ❖ Principales stratégies :

Les principales stratégies de l'APEDH sont :

- **L'approche communautaire participative** : celle-ci consiste à impliquer activement la communauté dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.
- **L'Approche « Notre droit »** : consiste à donner la parole aux femmes et aux enfants afin de s'exprimer sur leurs droits et hausser le ton pour dénoncer toutes formes de violation faite à leur égard.

### ❖ Principaux bénéficiaires :

Les principaux bénéficiaires de l'APEDH sont les femmes et les enfants affectés par les conflits armés.

---

*Arrêté provincial n°01/104/CAB/GP-NK/2017 du 05 juin 2017 portant sur autorisation provisoire de fonctionnement ; livré par le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu. Le certificat d'Enregistrement N° JUST.112/208/N-KV/2017 de la division Provinciale de la justice du Nord-Kivu.*

Adresse géographique actuelle : N°058 ; Av de la Paix, Quartier Himbi, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu. Téléphone : +243971926713 ;814 852 765 ; E-mails : [apedhrdc2009@gmail.com](mailto:apedhrdc2009@gmail.com) et [info@apedh-assoc.org](mailto:info@apedh-assoc.org) Site web : [www.apedh-assoc.org](http://www.apedh-assoc.org) ; Adresse Skype : APEDH ; Twitter : APEDH ; Facebook : APEDH/ONGDH-Asbl

## E. NOTRE STRUCTURE :

L'APEDH est structurée de la manière suivante :

- **Assemblée Générale** : Est l'organe suprême de prise des décisions de l'organisation APEDH. Elle réunit actuellement 680 membres ; 12 fondatrices et 668 adhérents), dont seulement 24 hommes parmi les membres adhérents.
- **Conseil d'administration** : Est l'organe chargé de veiller à l'application des décisions de l'assemblée générale par la coordination. Le Conseil d'Administration de l'APEDH est composé de 7 membres sous la direction de Mme Gisèle MAZINGE MUTOKA, présidente et responsable principale de l'organisation.
- La **Coordination** : Est l'organe technique de la planification, de la gestion quotidienne et de l'exécution des activités de l'APEDH. La Coordination est dirigée par Madame BRIGITE MUZIRE KWIGOMBA, coordinateur, secondée par Monsieur DIEUDONNE MUKULI MUPENDA, chargé de l'administration et finance et Mr TEMBEYA KITUNDA KABASELE Prince, Chargé des programmes. Cet organe exécutif est composé de 11 volontaires, dont 7 jeunes femmes et 4 jeunes hommes acquissent à la cause féminine (le chargé des programmes et le secrétaire-caissier).
- **La Commission des contrôles** : Est le bureau en charge du contrôle interne du fonctionnement de l'APEDH. Constituée de 3 commissaires, cette commission est dirigée par Monsieur NGURU BASTOLA Arsène, Modérateur de la commission.

## F. QUELQUES PROJETS EXECUTES

L'APEDH met en œuvre plusieurs projets en faveur de ses bénéficiaires, à savoir :

- **Projet d'appui à la reconstruction du pouvoir économique des activités transfrontalières pour les femmes et filles victime de la covid-19 en Rd Congo, Province du Nord-Kivu dans le territoire de Nyiragongo et en ville de Goma** : Ce projet cible 500 femmes veuves, chefs des ménages, filles célibataires et les survivantes de violence sexuelle et basée sur le genre de la ville de Goma et du territoire de Nyiragongo. Il consiste à renforcer les capacités des femmes sur la gestion efficace des AGR, la création et l'accompagnement de 20 groupes de solidarité, l'octroi des kits de réinsertion en terme de crédit rotatif au bénéficiaires et des outils de fonctionnement aux groupes de solidarité ; et enfin, la sensibilisation et distribution de kits de protection contre la COVID-19. Ce projet est financé par OSISA. A présent 300 femmes ont déjà bénéficié de formation sur la gestion des AGR et ont reçu le crédit le de crédit rotatif. 10 groupes de solidarité bénéficient d'un accompagnement technique et ont reçu le matériel de fonctionnement.
- **Programme économisons** : est un vaste programme initié par l'APEDH pour développer la culture d'épargne aux femmes petites commerçantes. Ces dernières étant déjà victimes à plusieurs reprises avec les mauvaises expériences des certaines coopératives qui sont tombées en faillite, elles trouvent une réponse à leur besoin

---

*Arrêté provincial n°01/104/CAB/GP-NK/2017 du 05 juin 2017 portant sur autorisation provisoire de fonctionnement ; livré par le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu. Le certificat d'Enregistrement N° JUST.112/208/N-KV/2017 de la division Provinciale de la justice du Nord-Kivu.*

Adresse géographique actuelle : N°058 ; Av de la Paix, Quartier Himbi, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu. Téléphone : +243971926713 ;814 852 765 ; E-mails : [apedhrdc2009@gmail.com](mailto:apedhrdc2009@gmail.com) et [info@apedh-assoc.org](mailto:info@apedh-assoc.org) Site web : [www.apedh-assoc.org](http://www.apedh-assoc.org) ; Adresse Skype : APEDH ; Twitter : APEDH ; Facebook : APEDH/ONGDH-Asbl

d'épargne à travers ce programme d'économisons qui consiste à une épargne au carnet sans trop de conditions. Chacun épargne par jour selon ses possibilités et peut retirer son argent quand il veut.

A présent ce programme compte plus de 300 membres. Les témoignages des femmes bénéficiaires de ce programme auprès de tiers justifient le fait qu'actuellement une forte demande des femmes qui veulent adhérer dans ce programme. En plus de suivi d'accompagnement que les agents de l'APEDH font auprès des membres de ce programme, l'APEDH organise des séances de formation en faveur de ces femmes dans le cadre de renforcement de leur capacité de gestion efficace des AGR. Ce projet est réalisé par le fond propre de l'APEDH.

- **Formation en coupe et couture de 30 survivantes de violences sexuelles et basées sur le genre dans la ville de Goma** : cette activité est financée par l'organisation VISCO qui prend en charge 30 femmes/filles survivantes de VSBG qui ont été identifiées et accompagnées psychologiquement par l'APEDH.

## G. COLLABORATION

Consciente que le travail en collaboration avec les autres acteurs au niveau local comme mondial, dans un esprit de coopération et de responsabilité mutuelle est essentielle pour la viabilité future et l'efficacité de ses programmes.

L'APEDH conclut de partenariats à tous les niveaux avec des communautés locales aux réseaux mondiaux :

- A. **Communautés locales** : L'APEDH met les individus composant les communautés avec lesquelles elle travaille au centre de son action, en s'assurant que leurs besoins sont pris en compte, les contributions valorisées, et leurs voix portées plus haut lorsque cela est nécessaire.
- B. **Organisations nationales et de la société civile** : L'APEDH collabore avec les ONG locales et nationales, avec les organisations du secteur privé dans les évaluations des besoins, la mobilisation des ressources, la mise en œuvre des projets, y compris le plaidoyer, évaluation des projets, partage d'expériences ...
- C. **Gouvernement** : L'APEDH s'assure que les projets mis en œuvre s'alignent aux politiques nationales, aux plans de réponses humanitaires et de développement existant. Ainsi, elle renforce sa collaboration avec les Divisions techniques de l'Etat, notamment la Division du Plan, la Division de la Jeunesse, la Division du Genre, Famille et Enfant de la province du Nord-Kivu ; l'institut National de Préparation Professionnelle-INPP ;
- D. **Agences des Nations Unies** : L'APEDH est toujours visible dans les concertations humanitaires coordonnées par OCHA à travers les clusters et les groupes de travail techniques et y apporte sa contribution quand il est nécessaire. **Le bureau de la coordination de Nations Unies pour les droits humains- BCNUDH.**

---

*Arrêté provincial n°01/104/CAB/GP-NK/2017 du 05 juin 2017 portant sur autorisation provisoire de fonctionnement ; livré par le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu. Le certificat d'Enregistrement N° JUST.112/208/N-KV/2017 de la division Provinciale de la justice du Nord-Kivu.*

Adresse géographique actuelle : N°058 ; Av de la Paix, Quartier Himbi, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu. Téléphone : +243971926713 ;814 852 765 ; E-mails : [apedhrdc2009@gmail.com](mailto:apedhrdc2009@gmail.com) et [info@apedh-assoc.org](mailto:info@apedh-assoc.org) Site web : [www.apedh-assoc.org](http://www.apedh-assoc.org) ; Adresse Skype : APEDH ; Twitter : APEDH ; Facebook : APEDH/ONGDH-Asbl

E. **Réseaux globaux et les ONG Internationales** : L'APEDH bénéficie d'une collaboration technique et financière des ONGs, nous pouvons citer **OSISA, Tous Unis Pour les droits Humains ; MAISONS DE LA FEMME.**

Au niveau Mondial, l'APEDH est membre des réseaux : **Global Network of Civil Society Organisations for Disaster Reduction (GNDR) ; Africa Criminal Justice Reform.**

## F. DES RESSOURCES MATERIELLES

Sur le plan matériel l'APEDH a au moins 7 ordinateurs de marques variées, 8 tables Bureau, 18 chaises bureau en bois, une table de réunion, 3 imprimantes, 4 armoires en Bois et 1 en métallique, un appareil photographique, 5 rallonges ; 3 câbles réseaux, 2 Modems, 1 tableau blanc, 2 calculatrices, 1 Raclette, 1 Caissette, 5 Rideaux, 2 Seaux (cachets), 2 Flacons d'Elastiques (Milaso) pour la caisse, Trousses de clés pour le bureau,

Sur le plan fourniture nous avons 40 Classeurs, 2 perforateurs, 2 agrafeuses, 2 poubelles en plastique, 1 registre des présences du personnel, 1 registre des visiteurs, Au total 21 cahiers ministre, 5 rames de papiers, 38 carnets block Note, 2 écritaires, 3 Boites de stylos, 2 lattes, 1 boîte Enveloppe sac A4 ; 1 Chiffon, 4 Flacons, 3 Encre correctrice, 4 Bon d'Entrée Caisse, 4 Bon de sortie caisse, 4 Bordereau de versements d'espèce, 1034 Carnets imprimés pour les membres.

## G. DES RESSOURCES FINANCIERES

Du point de vue financier, l'APEDH n'est allée très loin comme elle voulait au cas où des moyens concurrentiels pouvait lui être disponible à tout moment. Mais malgré cela, l'APEDH A un bilan, car elle a réussi à exécuter plusieurs activités avec ses moyens financiers de bord. A part la **cotisation** de ses membres, l'APEDH à travers sa coordination, a mise en place un programme dénommé « **économisons** » à travers lequel, elle parvient tant soi peu à appuyer la mise en œuvre de certaines activités cadrant avec ses domaines d'interventions. Hormis ce programme, l'APEDH a aussi certains **partenaires financiers** qui lui ont permis jusque-là à se démarquer de certaines autres organisations locales qui ne restent que dans l'attentisme financier. Bref ; les ressources financières de l'APEDH proviennent de :

- Cotisation ;
- Don (en ligne) et legs ;
- Subvention et Financement des partenaires ;
- Services rendus ;
- Les activités d'auto prise en charge.

Rappelons d'abord que, nous avons un manuel de procédure administrative, opérationnelle et comptable ; à cela, nous disposons également un logiciel de gestion automatique de données qui nous permet d'avoir des états de sorti informatique et professionnels ; il nous permet également d'avoir facilement nos états financiers journaliers, hebdomadaire, mensuel et annuel.

---

*Arrêté provincial n°01/104/CAB/GP-NK/2017 du 05 juin 2017 portant sur autorisation provisoire de fonctionnement ; livré par le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu. Le certificat d'Enregistrement N° JUST.112/208/N-KV/2017 de la division Provinciale de la justice du Nord-Kivu.*

Adresse géographique actuelle : N°058 ; Av de la Paix, Quartier Himbi, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu. Téléphone : +243971926713 ;814 852 765 ; E-mails : [apedhrdc2009@gmail.com](mailto:apedhrdc2009@gmail.com) et [info@apedh-assoc.org](mailto:info@apedh-assoc.org) Site web : [www.apedh-assoc.org](http://www.apedh-assoc.org) ; Adresse Skype : APEDH ; Twitter : APEDH ; Facebook : APEDH/ONGDH-Asbl

En fin, l'**APEDH** a un compte bancaire en **USD** enregistré dans le livre d'**EQUITY BANQUE** depuis les années **2017** ; et ce compte est actif jusqu'à présent, capable de recevoir les transferts internationaux et nationaux.

- **N°00018-000280009039-12-00-03**
- Titulaire : **ACTION POUR LA PAIX, EDUCATION ET LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS-APEDH** ;
- Code Swift : **PRCBCDKI**
- Bank de correspondence: **Citibank New York.**

## H. DE NOS REALISATIONS

➤ Parmi nos réalisations, nous pouvons citer :

- Assistance en vivre et en non vivre aux vieillards femmes de troisième âge,
- Assistance en vivre et en non vivre aux enfants orphelins de l'orphelinat AMATU (Association de Maman Tuungane),
- Organisation de la Campagne en éducation électorale dénommée « Voter utile » en 2018,
- Formation en entrepreneuriat des femmes et hommes ;
- Création d'un site web dynamique, d'un compte Gmail, d'un Compte Face book, twitter, LinkedIn, Skype, Outlook, propre à l'**APEDH**,
- Organisation des plusieurs ateliers de formation de renforcement des capacités des leaders communautaires locaux sur la protection des défenseurs des droits humains dans le territoire de Nyiragongo et dans le territoire Masisi,
- Monitoring et assistance en vivre et en non vivre aux prisonniers de la prison centrale de **Munzenze**,
- Elaboration de plusieurs projets qui, malheureusement n'ont pas trouvé des financements jusque-là,
- Assistance juridique et matérielle à une femme victime de violence Sexuelle à Kibumba,
- Organisation des plusieurs enquêtes sur les violences sexuelles et basée sur le genre, sur les causes de non-scolarité des plusieurs Enfants Congolais en ville de Goma, précisément en commune de **Karisimbi** avant la gratuité scolaire,
- Plusieurs activités de monitorings organisés sur les violations des droits de l'homme en ville de **Goma**, en Territoires de **Nyiragongo** et de **Masisi** par nos points focaux sur ces milieux,
- Organisation du forum citoyen en Collaboration avec l'organisation **Counter part International** portant sur les rôles et mission du gouvernement provincial ;
- Evacuation et assistance des femmes dont les maris incapables de payer leurs maternités à l'hôpital de **Virunga** en honorant leurs factures ;
- Encadrement des femmes membres de l'**APEDH** en projet de microfinance ;
- Formation des femmes et filles-mères bénéficiaires du projet d'appui de la reconstitution des activités transfrontalières des femmes ménagères et filles-mères victimes des fermetures de frontières due à la **COVID19** en entrepreneuriat et en Education financière, en élaboration du budget, à la négociation financière, au crédit et à l'épargne, projet financé par une organisation Américaine **OSISA (Open Society For Southern African.)**

---

*Arrêté provincial n°01/104/CAB/GP-NK/2017 du 05 juin 2017 portant sur autorisation provisoire de fonctionnement ; livré par le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu. Le certificat d'Enregistrement N° JUST.112/208/N-KV/2017 de la division Provinciale de la justice du Nord-Kivu.*



Adresse géographique actuelle : N°058 ; Av de la Paix, Quartier Himbi, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu. Téléphone : +243971926713 ;814 852 765 ; E-mails : [apedhrdc2009@gmail.com](mailto:apedhrdc2009@gmail.com) et [info@apedh-assoc.org](mailto:info@apedh-assoc.org) Site web : [www.apedh-assoc.org](http://www.apedh-assoc.org) ; Adresse Skype : APEDH ; Twitter : APEDH ; Facebook : APEDH/ONGDH-Asbl

## J. DE NOS RESULTATS

➤ Parmi les résultats nous pouvons citer :

- Trente (125) femmes de ménages ont été appuyé financièrement par le projet de micro-financé en 2016-2017,
- Cinquante (50) élèves dont 35 filles contre 15 garçons ont eu de kits scolaire composés des deux paires d'uniformes pour chacun, d'une douzaine de cahiers brouillons, d'une boite de stylos et d'un sac de 25kg de farine Semoule,
- Vingt-cinq (85) vieilles femmes de troisième âge avaient eu de vivre : notamment du Riz, Poissons salés, de haricots et non vivre : les pagnes, des foulards et jackets ;
- Création et installation, après les signatures d'une déclaration finale engageant les leaders communautaires locaux à protéger les activistes des droits de l'homme dans leurs entités respectives, notamment à Kibumba dans le Nyiragongo, à saké et à Nyabiondo et dans le Masisi centre ;
- Plus de **350** femmes ont déjà adhéré dans le programme d'épargne « **Economisons** » à l'**APEDH**,
- 45 jeunes formés en parajuriste avec l'appui technique du BCNDH ;
- 75 Citoyens Congolais ont été capacités sur le fonctionnement des institutions au niveau provincial en RDC,
- **35** personnes dont **25** femmes contre **10** hommes ont été formées en entrepreneuriat au sein de l'**INPP** à travers l'**APEDH**,
- Un partenariat signé entre l'**APEDH** et le **Counter part International**, à l'occasion d'une activité exécutée conjointement portant sur les rôles et missions de gouvernement provincial.
- Partenariat signé entre l'**APEDH** et l'**INPP** ;
- Partenariat signé entre l'organisation **Américaine Tous unis pour les Droits de l'homme** et l'**APEDH**,
- Un projet, parmi tant d'autres, vient d'être financé par **OSISA (Open Society For Southern)**, cela est d'ailleurs le résultat de notre relation avec l'**Association Barraux Américain**,
  - Nous collaborons avec :
    - ✓ **La société civile Force vive du Nord-Kivu** ;
    - ✓ **Le bureau de la coordination de Nations Unies pour les droits humains** ;
    - ✓ **La coordination des organisation Humanitaire en Afrique, OCHA/Goma** ;
    - ✓ **Focus droits et accès FDA** ;
    - ✓ **Réseau Femmes et développement** ;
    - ✓ **Coordination de la Maison des femmes** ;
    - ✓ **Africa Criminal Justice Reform**.

## K. DE DIFFICULTES RENCONTREES

Notre parcours est caractérisé par une mosaïque de difficultés dont on peut citer :

- Manque de financement pour exécuter notre plan opérationnel de Gestion de nos activités ;

---

*Arrêté provincial n°01/104/CAB/GP-NK/2017 du 05 juin 2017 portant sur autorisation provisoire de fonctionnement ; livré par le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu. Le certificat d'Enregistrement N° JUST.112/208/N-KV/2017 de la division Provinciale de la justice du Nord-Kivu.*

Adresse géographique actuelle : N°058 ; Av de la Paix, Quartier Himbi, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu. Téléphone : +243971926713 ;814 852 765 ; E-mails : [apedhrdc2009@gmail.com](mailto:apedhrdc2009@gmail.com) et [info@apedh-assoc.org](mailto:info@apedh-assoc.org) Site web : [www.apedh-assoc.org](http://www.apedh-assoc.org) ; Adresse Skype : APEDH ; Twitter : APEDH ; Facebook : APEDH/ONGDH-Asbl

- Manque de moyen permanent de transports pour la supervision des activités de nos comités territoriaux (nos points focaux) de suivi permanent des violations des droits humains à Kibumba en territoire de Nyiragongo, à Nyabiondo et à Saké en territoire de Masisi, à Walikale, à Beni et dans le territoire de Rutshuru
- Manque **d'appui Institutionnel (manque d'un Budget conséquent et permanent)** pouvant nous permettre d'engager les gens dont on a vraiment besoin dans l'organisation pour bien évoluer et bien payer nos agents ou notre personnel,
- Beaucoup de nos membres sont des chômeurs pour doter à l'organisation d'un pouvoir économique utile pour son fonctionnement à temps réel et opportun !
- **De nos perspectives d'avenir**

Nous aimerions d'ici 2025 :

- Avoir accompagné plus de 2000 femmes et filles-mères à travers le projet d'appui à la reconstruction du pouvoir économique des activités transfrontalières,
- Porter Assistance juridique, sanitaire, psycho-sociale et économique en temps utile aux femmes victimes de violences sexuelles et basées sur le genre selon le pouvoir économique dont on disposera,
- Soumissionner aux différents appels à projet en ligne pour mobiliser des fonds nécessaires pour la mise en œuvre des activités,
- Elaborer des projets à soumettre au près des différents bailleurs de fonds pour le financement,
- Conclure des partenariats avec des grandes organisations internationales qui peuvent nous aider à atteindre nos objectifs,
- Construire et équiper une structure de prise en charge médicale, psycho-sociale, et d'insertion économique aux femmes victimes de SVBG et de VBG concurrentielle ;
- Etendre nos activités sur toute la province du Nord-Kivu en créant des antennes, et le cas échéant, aller au-delà de la province.
- Plaider en faveur des victimes des violations et abus aux droits de l'homme,
- Assister les personnes vulnérables, les enfants, les vieillards de troisième âge, les déplacés internes, les handicapés,
- Organiser des ateliers de renforcement des capacités portant sur les droits de l'homme, les violences Sexuelles et basées sur le genre,
- Chercher un financement au projet visant la vulgarisation de la Constitution de la RDC,
- Initier un projet de réforme institutionnel en matière du droit foncier Congolais en faveur des communautés locales pour solliciter la suppression de la loi qui dit que « le Sol et le sous-sol appartiennent à l'Etat » afin d'attribuer la propriété du sol et du sous-sol Congolais aux Communautés pour leurs développements Communautaires ;
- Organiser des ateliers de renforcement des capacités en faveur des animateurs des antennes sur les droits Humains, en mettant un accent particulier sur les violences faites aux femmes afin de les aider à bien comprendre leurs rôles dans la lutte contre ces fléaux dans leurs entités respectives pour Monitorer, identifier, documenter et rapporter tous les cas constatés au niveau des communautés locales ;

---

*Arrêté provincial n°01/104/CAB/GP-NK/2017 du 05 juin 2017 portant sur autorisation provisoire de fonctionnement ; livré par le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu. Le certificat d'Enregistrement N° JUST.112/208/N-KV/2017 de la division Provinciale de la justice du Nord-Kivu.*

Adresse géographique actuelle : N°058 ; Av de la Paix, Quartier Himbi, Commune de Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu. Téléphone : +243971926713 ;814 852 765 ; E-mails : [apedhrdc2009@gmail.com](mailto:apedhrdc2009@gmail.com) et [info@apedh-assoc.org](mailto:info@apedh-assoc.org) Site web : [www.apedh-assoc.org](http://www.apedh-assoc.org) ; Adresse Skype : APEDH ; Twitter : APEDH ; Facebook : APEDH/ONGDH-Asbl

- Doter l'APEDH d'une autonomisation financière et des institutions financières fortes pour le bon fonctionnement et la mise en œuvre des activités de l'organisation.

#### **I. CONCLUSION GENERALE**

Eu égard à ce qui précède, l'**APEDH** reste sereine dans l'atteinte de ses objectifs, mais aussi dans sa vision de bien vouloir bâtir une Nation constituer des hommes et des femmes responsables, digne de respect et d'honneur, animés par le bon sens au respect des droits humains, de la dignité humaine, du progrès et d'altruisme pour Cogiter, concourir et cheminer tous vers l'amélioration des conditions de vie de plus démunis ou des vulnérables.

Toutefois, l'**APEDH** lance un appel vibrant, au regard de la configuration de ses taches dont elle est sensée offrir à l'humanité, elle reste ouverte à qui conque de bonne volonté pouvant l'accompagner dans ses démarches anthropiques pour lui permettre d'atteindre tant soi peu ses objectifs. Il faut noter que notre union et notre cohésion vont faire de notre pays et du monde ce que nous voulons qu'il soit demain, car nous sommes forts que quand nous sommes unis, soudés et quand nous avons aussi la même perception des choses, ensembles pour les idéaux communs.

*« Sauver une vie, c'est aussi une Vocation »*

---

*Arrêté provincial n°01/104/CAB/GP-NK/2017 du 05 juin 2017 portant sur autorisation provisoire de fonctionnement ; livré par le Gouverneur de la Province du Nord-Kivu. Le certificat d'Enregistrement N° JUST.112/208/N-KV/2017 de la division Provinciale de la justice du Nord-Kivu.*